

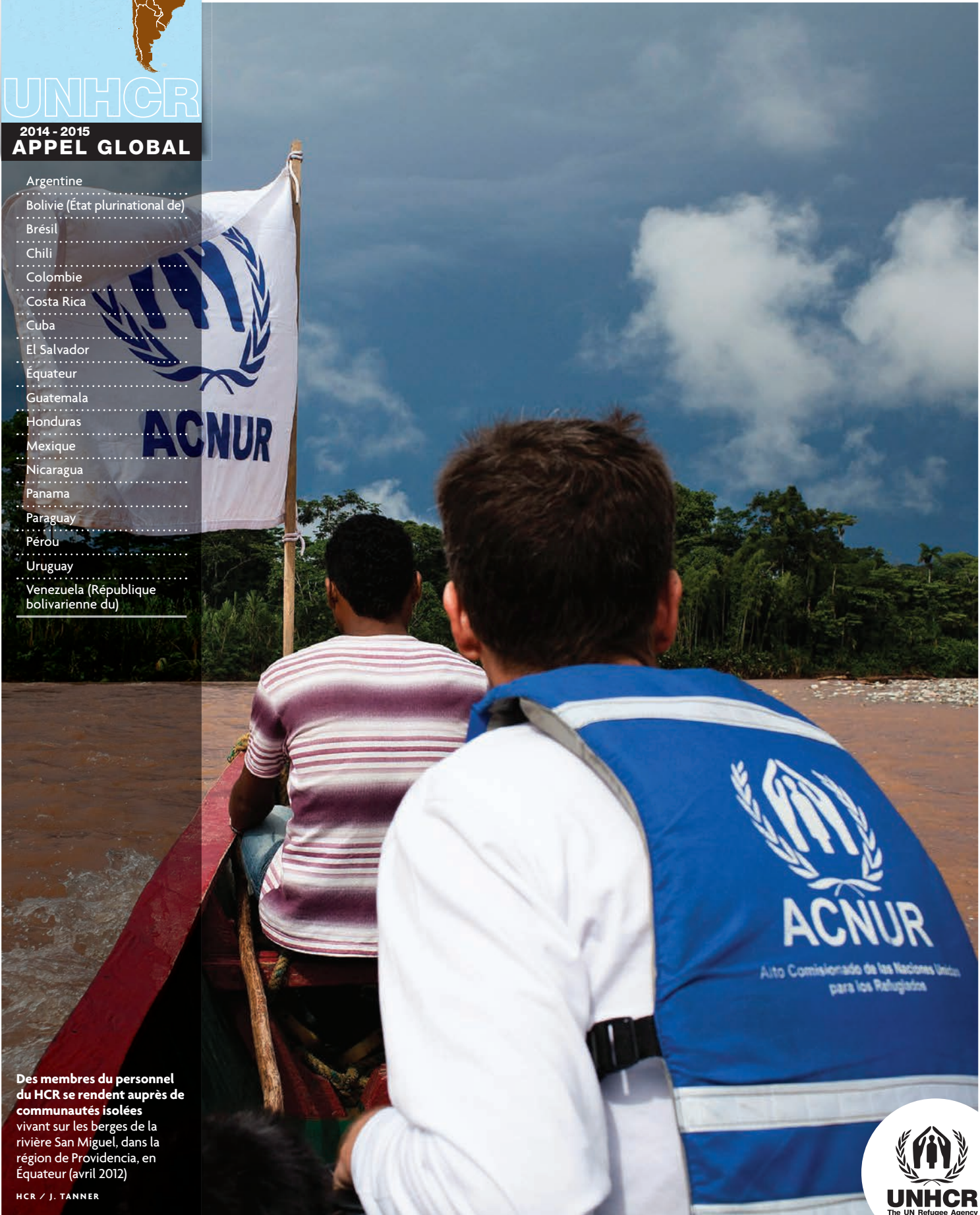
# AMÉRIQUE LATINE



UNHCR

2014 - 2015  
APPEL GLOBAL

Argentine  
Bolivie (État plurinational de)  
Brésil  
Chili  
Colombie  
Costa Rica  
Cuba  
El Salvador  
Équateur  
Guatemala  
Honduras  
Mexique  
Nicaragua  
Panama  
Paraguay  
Pérou  
Uruguay  
Venezuela (République  
bolivarienne du)



Des membres du personnel  
du HCR se rendent auprès de  
communautés isolées  
vivant sur les berges de la  
rivière San Miguel, dans la  
région de Providencia, en  
Équateur (avril 2012)

HCR / J. TANNER



## Environnement opérationnel

L'année 2014 marquera le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Carthagène de 1984 sur les réfugiés. Ces 30 dernières années, la coopération et la solidarité régionales, concrétisées dans cette Déclaration, se sont révélées efficaces pour répondre aux situations de déplacement forcées nouvelles ou existantes de longue date aux Amériques.

Bien que le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés dans la sous-région de l'Amérique latine demeure relativement stable, on prévoit qu'il pourrait augmenter en 2014, en raison d'une possible recrudescence des violences de la part de nouvelles organisations criminelles dans la région des Amériques.

L'Amérique centrale est touchée par de graves violences perpétrées par des acteurs non étatiques illégaux. Cette violence a des répercussions sur la protection de la population et crée de nouveaux modes de déplacement.

# Réponse

## Stratégies

En 2014, le HCR continuera d'encourager les gouvernements et la société civile de la sous-région à maintenir leur mise en œuvre du cadre souple et pragmatique fourni par la Déclaration de Carthagène dans leur réponse aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile, des apatrides et des déplacés internes. De même, l'anniversaire de la Déclaration donne l'occasion de réitérer l'attachement de la région à l'égard de la protection internationale et l'importance des instruments régionaux dans le contexte du régime d'asile universel, et de réaffirmer la centralité de la Convention de 1951 relative aux réfugiés au sein du régime d'asile interaméricain.

Pour les opérations en Amérique latine, le Haut Commissariat a planifié un certain nombre d'activités en vue de l'anniversaire de la Déclaration en novembre

2014 et travaillera à l'établissement d'un cadre régional renouvelé pour la prochaine décennie qui sera fondé sur le Plan d'action de Mexico de 2004. Des efforts particuliers seront déployés pour :

- garantir l'accès aux procédures de protection territoriale et d'asile ;
- assurer la protection contre le refoulement, dans les zones frontalières terrestres et maritimes ;
- relever la qualité des procédures et des décisions relatives à la détermination du statut de réfugié par la mise en œuvre de l'Initiative sur l'assurance qualité lancée en 2012 dans le but de renforcer les procédures et les décisions sur l'asile et d'aligner les normes et les garanties dans l'ensemble de la région ;
- garantir l'accès des réfugiés en milieu urbain aux services de la santé, de l'éducation et d'autres services essentiels à un coût abordable, ainsi qu'à des moyens d'existence dignes dans le cadre de l'Initiative de

solutions globales du HCR, une approche innovatrice qui prendra en compte des options différentes. Ces options incluent l'intégration locale, la naturalisation et d'autres solutions de résidence permanente, la réinstallation, ainsi que l'examen du recours à des solutions migratoires avec des garanties de protection appropriées ; et

- réduire les risques de protection auxquels font face les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier la discrimination, la violence sexuelle et sexiste, et le recrutement d'enfants.

À l'appui des autorités nationales d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, le HCR soutiendra et renforcera les cadres de protection, améliorera le suivi sur le terrain, en se concentrant sur les frontières, et recensera les cas vulnérables.

## Opérations

Les opérations du HCR en **Colombie** et en **Équateur** font l'objet de chapitres distincts.

L'opération au **Brésil** enregistre une augmentation des demandeurs d'asile, avec des arrivées provenant principalement d'Afrique et du Moyen-Orient. Le HCR continuera de prodiguer des conseils aux autorités pour traiter ces demandes avec la mise en œuvre de l'Initiative sur l'assurance qualité. De plus, on prévoit que le Brésil jouera un rôle central dans l'Initiative de solutions globales à l'égard des réfugiés en Équateur, avec l'application d'une nouvelle solution durable, à savoir une politique migratoire ouverte dans le cadre de MERCOSUR. Le Brésil a aussi exprimé son intérêt pour un élargissement du programme de réinstallation de réfugiés originaires d'Afrique subsaharienne, en plus du groupe actuel de Colombiens.

Le processus d'intégration locale, en particulier la recherche d'emplois, est devenu la principale priorité de l'Organisation au **Costa Rica**. Pour aider les réfugiés et les demandeurs d'asile à trouver un travail et devenir ainsi moins dépendants

## Défis

Les pays dans la sous-région ont établi des systèmes nationaux et régionaux de protection des personnes relevant de la compétence du HCR. En Amérique centrale et au Mexique, la violence et les activités criminelles d'acteurs non étatiques illégaux représentent l'un des principaux défis, avec un risque non négligeable pour les populations relevant de la compétence du HCR, et sont souvent à l'origine des déplacements. Dans les pays du MERCOSUR, l'augmentation régulière des demandes d'asile ces dernières années met en évidence la nécessité d'adapter des régimes d'asile opérants pour qu'ils soient à même de faire face à la demande accrue. L'accès à une jouissance véritable des droits et à des moyens d'existence visant une intégration représente encore un défi pour les solutions durables globales dans l'ensemble de la région.

## | Mise en œuvre |

de l'assistance, le HCR a noué des alliances qu'il consolidera encore avec des entreprises privées et des chambres de commerce. Il travaille aussi sur la naturalisation et les problèmes de nationalité dans la perspective de la stratégie globale de solutions dans le pays.

En 2014-2015, la priorité absolue du Haut Commissariat au **Mexique** sera de maintenir et d'élargir l'espace de protection, et en particulier d'affermir les capacités du Gouvernement. Avec la mise en œuvre de l'Initiative sur l'assurance qualité, ce processus a pris un rythme plus soutenu et il est désormais mieux ciblé. L'application d'un projet dont le but est d'améliorer la protection des migrants vulnérables, et en particulier des enfants, promet de fournir des occasions de perfectionner les opérations dans un contexte migratoire mixte.

Le **Bureau régional du HCR en Argentine**, qui couvre l'**Argentine**, l'**État plurinational de Bolivie**, le **Chili**, le **Paraguay**, le **Pérou** et l'**Uruguay**, continuera d'axer son travail sur : le renforcement des capacités des autorités gouvernementales en matière d'asile et de protection, notamment par la mise en œuvre de l'Initiative sur l'assurance qualité en Argentine ;

les programmes de réinstallation en Argentine, au Chili et en Uruguay ; et l'élaboration de plans de migration respectueux des exigences de la protection dans MERCOSUR, à titre de solution pour les réfugiés colombiens.

Le **Bureau régional du HCR au Panama** couvre l'Amérique centrale et **Cuba**, il supervise le Mexique et le Costa Rica et apporte un soutien technique et juridique à la région par le biais du groupe juridique régional et sa plateforme technique. Pendant la prochaine période biennale, le HCR conservera l'accent sur : le travail en vue de prodiguer une protection et trouver des solutions au Panama, avec notamment le renforcement des régimes d'asile par l'Initiative d'assurance qualité au Costa Rica, au **Mexique** et au **Panama** ; le suivi des déplacements causés par la violence criminelle en **El Salvador**, au **Guatemala** et au **Honduras**. Les informations recueillies aideront le HCR à comprendre les problèmes de déplacement et les tendances démographiques en Amérique centrale. Des conseils techniques seront apportés aux problèmes juridiques, et la constitution de capacités et la liaison se poursuivront à travers des mécanismes régionaux tels que l'Organisation des États américains (OEA), MERCOSUR

et le processus de Puebla. Le travail concernant l'apatridie et la violence sexuelle et sexiste se poursuivra.

En **République bolivarienne du Venezuela**, le HCR continuera de

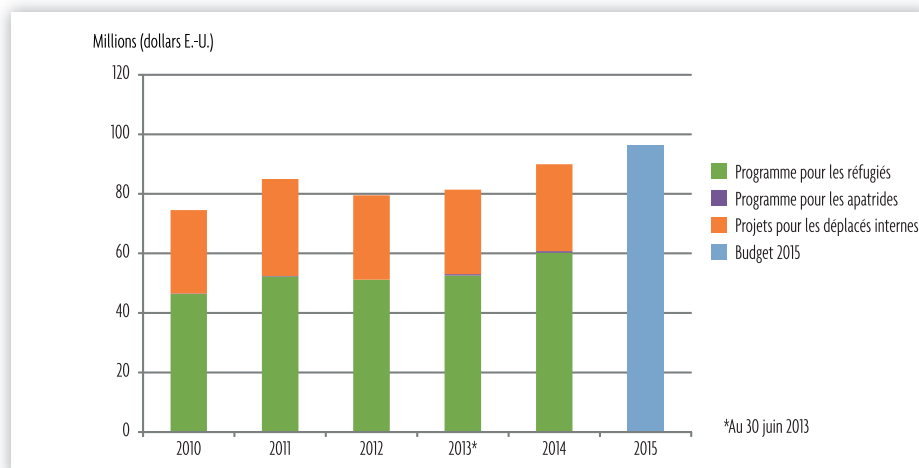
prodiguer une assistance technique à la Commission nationale pour les réfugiés, afin d'accélérer le traitement des demandes d'asile en attente. Le HCR mettra en particulier l'accent sur l'amélioration de la

délivrance de documents d'identité, pour renforcer la protection et permettre la mise en œuvre de solutions durables, spécialement une véritable intégration locale.

## Informations financières

Ces dernières années, les besoins financiers du HCR en Amérique latine sont demeurés relativement constants, passant de 74,5 millions de dollars E.-U. en 2010 à un budget révisé pour 2013 de 81,4 millions de dollars E.-U. En 2014, les besoins financiers du HCR pour la sous-région sont fixés à 89,9 millions de dollars E.-U. et représentent environ 81 pour cent des besoins financiers pour les Amériques. Cette hausse est due à l'impact de nouvelles situations de déplacement forcé, et l'une des principales priorités du Haut Commissariat sera la protection et l'assistance de groupes vulnérables, notamment les enfants et les femmes.

### Budgets pour l'Amérique latine | 2010–2015



### Budgets pour l'Amérique latine | dollars E.-U.

Opération	BUDGET 2013 RÉVISÉ (30 juin 2013)	2014			TOTAL	2015
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
Argentine - Bureau régional	4 390 969	4 249 321	55 315	0	4 304 636	5 165 565
Brésil	5 121 186	8 081 236	115 643	0	8 196 880	9 155 718
Colombie	29 638 631	1 322 458	0	29 177 542	30 500 000	32 130 000
Costa Rica	2 056 514	2 884 871	0	0	2 884 871	2 038 494
Équateur	21 103 736	20 906 692	0	0	20 906 692	20 500 000
Mexico	3 098 622	2 942 463	0	0	2 942 463	2 682 099
Panama - Bureau régional	5 882 317	7 979 088	324 599	0	8 303 687	8 695 491
Venezuela (République bolivarienne du)	9 974 811	10 950 133	0	0	10 950 133	12 045 147
Activités régionales <sup>1</sup>	160 744	937 000	0	0	937 000	3 840 534
<b>Total</b>	<b>81 427 530</b>	<b>60 253 261</b>	<b>495 557</b>	<b>29 177 542</b>	<b>89 926 361</b>	<b>96 253 047</b>

<sup>1</sup> Les activités régionales couvrent toute la région des Amériques.